

Le CDDM et sa mission

Le CDDM est un organisme communautaire mis sur pied en 1989 par des personnes concernées et convaincues de la nécessité de se regrouper pour faire valoir les droits des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale.

Mission :

Le CDDM est un organisme communautaire à but non lucratif offrant aide et accompagnement en promotion et respect des droits aux personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale.

Le Collectif est aussi :

- * Un groupe alternatif en santé mentale
- * Un groupe de revendications et de changements sociaux
- * Un groupe de mobilisation appliquant les principes d'éducation populaire autonome

Programme Co-Formateur

Le CDDM offre un programme co-formateur, permettant aux personnes vivant ou ayant vécu une problématique de santé mentale d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir des techniques d'animation afin de donner les formations du CDDM à titre de co-formateur. Cette pratique permet notamment d'enrichir la théorie avec des exemples réels et de dynamiser les formations!

Les formations peuvent être données directement dans vos locaux ou sur le logiciel ZOOM!

Pour plus d'information ou pour vous inscrire contactez:
Mona Chicoine ou Azélie Rocray

Téléphone: 450-674-2410
Télécopieur: 450-674-3019
Courriel: info@cddm.qc.ca
1295, Chemin Chambly,

Collectif de défense des droits de la Montérégie

Formations et ateliers sur les droits et recours en santé mentale



Téléphone: 1-800-567-8080
Site internet: www.cddm.qc.ca
Courriel: videotron@cddm.qc.ca

Offre de formations et ateliers du CDDM

Formations et ateliers sur les droits et recours

Nos formations (f) visent à informer et mieux comprendre les différents contenus alors que les ateliers (a), souvent plus interactif, visent à s'appropriier le contenu et réfléchir ensemble sur les enjeux discutés. Dans les deux cas, nous portons un regard critique sur les pratiques en santé et services sociaux quant au respect des droits des personnes ayant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Nos formations et ateliers peuvent s'adresser autant aux personnes concernées qu'aux intervenant.es et, sauf avis contraire, sont d'une durée d'environ 1h30.

Formations et ateliers

Loi sur les services de Santé et Services sociaux et mécanismes de plainte (f)

Présente nos droits prévus par la loi sur les services de Santé et Services sociaux ainsi que les recours prévus par la Loi en cas d'une insatisfaction ou du non respect d'un droit.

Confidentialité et dossiers médicaux (f)

Présente les règles de base en matière de confidentialité et de secret professionnel dans le milieu de la santé, ainsi que les accès à notre dossier médical et dossier Santé Québec.

Le consentement aux soins (f)

Le droit au consentement est un droit important protégé par les Chartes, le Code civil du Québec et la LSSSS, notamment. Cette formation explore l'application de ce droit dans le milieu de la santé.

Mandat, régimes de protection et testament (f)

Visé à comprendre l'évaluation de l'aptitude, savoir différencier le mandat et chacun des régimes ainsi que les droits qui y sont associés. Visé également à comprendre le rôle du Curateur Public.

La loi P-38 (f) (a)

Présente les modalités d'application, les délais et les types de gardes prévus à la loi P-38. Cette formation vise à faire reconnaître le caractère exceptionnel de la loi et connaître les droits et recours des personnes mises sous garde.

L'autorisation judiciaire de soins (f) (a)

Présente les modalités d'application d'une autorisation judiciaire de soins (AJS) et vise à comprendre les composantes fondamentales de l'aptitude à consentir aux soins, élément central de l'AJS.

Les mesures de contrôles (a)

Présente le cadre d'application et les différents types de mesures de contrôle (isolement, contention physique et contention chimique). Explore les alternatives possibles.

L'appropriation du pouvoir (a)

Explore les principes fondamentaux, les conditions et le processus d'appropriation du pouvoir individuel et collectif.

Santé mentale et préjugé (a)

Visé à démystifier les principaux préjugés en santé mentale et mieux comprendre le processus de stigmatisation.

Mécanismes d'exception (f)

Cette formation d'une journée passe en revue les 3 mécanismes d'exception (p-38, AJS et mesures de contrôle) et propose un regard critique sur chacun d'entre eux.

Contenu sur mesure (f) (a)

Nous pouvons également développer du contenu spécifique en fonction de vos besoins, adressez-vous à votre conseiller/ère local pour plus d'information.

